

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 11 MARS 2021 à 20 h 30

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 05/03/2021
Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un le JEUDI 11 MARS, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la Loi 2020 du 14/11/2020, I - article 6, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Étaient présents : M. Richard MAURY, Mme Annie MICHEL, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Isabelle BONAMY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Patricia LEPLAY, M. Xavier DUHAMEL, Mme Catherine RIVIERE, M. Gwénohé BOURLES, M. Guillaume DAUMER, Mme Céline LETONDEUR, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, M. Mathieu BAUDRY, M. Erwan MENESES, Mme Kris MARGUERITE, Mme Ségolène LETELLIER.

Excusées : Mme Lydia MARCHAT ayant donné procuration à M. Xavier DUHAMEL
Mme Ségolène LETELLIER ayant donné procuration à M. Richard MAURY

Secrétaire de séance : M. Gwénohé BOURLES

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- vote de fonds de concours à verser à la CU CLM pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg
- vote pour renouveler la dérogation pour la semaine de 4 jours d'école

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

Approbation du compte-rendu du 11 février 2021

Le compte rendu de la réunion du jeudi 11 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi occasionnel en qualité d'animateur à temps non complet

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades, il habilite l'autorité à recruter.

Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que le bon fonctionnement du Local Jeunes communal implique le recrutement d'un agent contractuel.

Il y aurait lieu de créer un emploi occasionnel d'agent contractuel, en qualité d'animateur à temps non complet, à raison de 22 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un emploi d'animateur pour besoin occasionnel, à temps non complet pour assurer les fonctions d'animateur du Local Jeunes de Thaon.
- décide que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 heures.

- décide que la rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des animateurs, catégorie B, indice brut 372, indice majoré 343.
- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, dès que possible.

Vote pour l'attribution d'aides financières pour l'achat de vélos à assistance électrique

L'État accorde une subvention pour acheter un vélo à assistance électrique (VAE) à condition de déjà bénéficier d'une aide obtenue au niveau local. Le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 €.

Madame Isabelle Bonamy présente le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique proposé par la Communauté Urbaine Caen la Mer dans le cadre de ses politiques de transition écologique et de mobilité active.

Cette aide forfaitaire de 50 € est versée sous condition d'une aide communale, quel qu'en soit le montant.

Afin de s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement et développement des déplacements doux, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Seraient éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être majeur
- être domicilié à Thaon
- répondre aux conditions de revenus fixées : Revenu Fiscal de Référence (RFR : ligne 25 du dernier avis d'imposition), divisé par le nombre de part fiscale du foyer indiqué sur ce même avis, inférieur ou égal à 13 489 €. Au-delà de ce plafond, toute demande sera rejetée.
- une seule aide accordée par foyer.

Conditions d'attributions :

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être neuf
- ne pas utiliser de batterie au plomb
- être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide qu'une aide forfaitaire sera attribuée par le Centre Communale d'Action Sociale de THAON, aux habitants éligibles.
- décide que les attributions seront traitées par ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.
- décide qu'une subvention exceptionnelle sera attribuée au Centre Communal d'Action Sociale de Thaon sur le budget communal 2021 pour contribuer à cette enveloppe.
- décide que le montant de l'aide sera fixé comme suit :
 - si le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part fiscale du foyer est inférieur à 10 000 € : 150 € majorés des 50 € de la CU de Caen La Mer (versés à la commune) soit une aide de 200 €
 - si le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part fiscale du foyer est compris entre 10 000 € et 13 489 € : 100 € majorés des 50 € de la CU de Caen La Mer (versés à la commune) soit une aide de 150 €.
- autorise Monsieur le Maire à percevoir les aides forfaitaires qui seront attribuées par la Communauté Urbaine Caen la Mer.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Vote pour renouveler le temps scolaire sur des semaines à 4 jours

Depuis septembre 2018 le temps scolaire de l'école de Thaon est organisé sur 4 jours. La dérogation accordée par l'Académie pour ce rythme scolaire arrive à terme.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement de la dérogation pour que temps scolaire reste à 4 jours par semaine.

Communauté Urbaine Caen la Mer

Vote pour le versement d'un fonds de concours concernant la tranche optionnelle n°2 de l'aménagement de la traversée de bourg :

Un projet de restructuration de la Grande Rue de Thaon a été engagé sous maîtrise d'ouvrage Communauté Urbaine Caen la Mer, dans la continuité de ceux réalisés par la commune de Thaon en 2017.

Le projet a permis d'aménager des trottoirs en vue de la sécurisation des piétons et de mettre en place des dispositifs visant à réduire la vitesse des véhicules (notamment via l'aménagement de plateaux surélevés). Le réseau pluvial a également fait l'objet d'une refonte.

L'aménagement inclut également un aménagement qualitatif au droit de la mairie (parvis) et une refonte complète de la Place de la Criée.

Par délibération en date du 11 octobre 2018 la commune de Thaon a décidé de participer au financement de l'opération de revitalisation du centre bourg en apportant un fonds de concours de 233 480 €.

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le bureau communautaire a adopté un avant-projet évalué à 653 460 € HT soit 784 152 € TTC avec un plan de financement intégrant la participation par fonds de concours de la commune de Thaon, une subvention de l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 139 000 € et une subvention d'investissement du conseil départemental du Calvados à hauteur de 47 500 €

L'appel d'offres travaux prévoyait une tranche optionnelle incluant les aménagements prévus au droit du château, le financement de cette tranche optionnelle n'était pas possible en 2018 mais peut désormais être effectif via le droit de tirage résiduel (notamment celui de l'année 2021) et une participation supplémentaire de la commune de Thaon. Le budget lié à la tranche optionnelle étant de 70 000 € TTC, le montant de l'opération s'élève désormais à 854 152 € TTC (711 793.33 € HT)

La commune de Thaon souhaite réévaluer sa participation au financement de l'opération de revitalisation du centre bourg en portant le fonds de concours à un montant de **243 480 €** (augmentation de 10 000 €)

Le nouveau plan de financement de l'opération est le suivant :

MONTANT DE L'OPERATION HT	711 793.33 €
Subvention Etat - DSIL	139 000.00 €
Participation Conseil Départemental du Calvados	47 500.00 €
Fond de concours Commune de Thaon	243 480.00 €
Reste à charge C.U sur le droit de tirage HT	281 813.33 €

L'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres après accords concordants de leurs organes délibérants, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

VU l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'apporter un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la Mer pour l'opération de revitalisation du centre bourg d'un montant de 243 480 € limité à 34.21 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la Mer par la commune de Thaon pour la réalisation de l'opération de revitalisation du centre bourg, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de cette opération.

Informations diverses :

- compte-rendu de la réunion du 01/03/2021 à Thaon avec le service « mobilités » de la CU Caen la Mer:

Demande de prolongement de la ligne 23 de Cairon à Thaon :

Twisto estime le coût du prolongement de la ligne 23 à 117 000 € et 35 000 km (17 voyages / jour) ; trop cher pour la CU Caen la Mer. Le Conseil Municipal veut convaincre la commission « mobilités » avec l'appui des usagers Thaonnais concernés par le besoin de cette ligne de bus : lycéens ou collégiens allant sur Caen. Un groupe de travail sera créé pour revoir ce dossier et faire entendre notre besoin. Un questionnaire pourrait être proposé aux habitants.

Pistes cyclables : un aménagement de piste cyclable est à l'étude pour relier Cairon à Thaon par le chemin de la « pierre Tourneresse » et « le Vey » à Cairon, puis par la rue de Bombanville à Thaon. Un second aménagement pourrait être réalisé pour relier Thaon au Fresne Camilly par le chemin situé près du château d'eau.

Un groupe de travail constitué de Madame Isabelle Bonamy, Monsieur Jean-Pierre Isabel, Madame Anne-Marie Béliarde et Monsieur Gwénolé Bourles montera le dossier à présenter à la CU Caen la Mer.

- SYVEDAC : à partir du 1^{er} avril 2021, les tournées seront réorganisées : à THAON collecte des ordures ménagères le jeudi après-midi. Les bacs jaunes seront collectés le mercredi matin les **semaines paires**. Le ramassage des déchets verts en porte-à-porte sera fait le vendredi matin du 5 mars 2021 au 10 décembre 2021 (bac vert).

Informations suite à la réunion avec les représentants du SEEJ

Il faut établir un état des lieux chiffré de l'enfance et de la jeunesse dans notre commune (école, local jeunes), afin de pouvoir étudier un éventuel transfert de compétences à ce syndicat.

Site internet de Thaon

Un questionnaire sera proposé aux habitants. Objectifs : répondre aux besoins et connaître les usages des citoyens sur le site internet de la commune.

Informations sur l'opération Immobilière Basse Seine au Clos du Val

Monsieur Xavier Duhamel présente le sens de circulation qui sera mis en place pendant la durée du chantier de construction des 10 logements dans le lotissement « le Clos du Val », à compter de fin mars, début avril 2021. Ce plan de circulation sera distribué à tous les riverains du lotissement.

Information de la mise en révision du PLU d'Anisy

Une délibération de la commune d'Anisy a été reçue en mairie de Thaon pour nous informer de la mise en révision de son Plan Local d'Urbanisme

Informations de la Préfecture

Élections : à compter du 06/04/2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure papier existante, la nouvelle procédure « Maprocuration » sera largement dématérialisée. Les électeurs pourront faire leur demande de procuration en ligne après s'être authentifié via FranceConnect, mais ils devront toujours se présenter à la gendarmerie avec une pièce d'identité pour limiter les risques de fraudes.

Les maires procéderont au contrôle habituels en se connectant à un portail internet dédié, avant de valider ou d'invalider les procurations. Les mandants recevront un message les informant de la suite donnée par la mairie à leur demande.

Affaires diverses

- Campagne de Vaccinations : projet de mettre en place une opération vaccination pour les plus de 75 ans, à la Maison du Temps Libre à Thaon, avec les professionnels de santé du village. Le CCAS contactera les personnes de plus de 75 ans pour leur proposer la vaccination.
- Association Métamorphose : exposition virtuelle du 8 mars 2021 filmée à l'Espace Culturel Michel Frérot de Thaon, sur le thème du droit des femmes. 54 artistes ont travaillé en binômes.
- Atelier de l'info : exposition Syrie de Patrick CHAUVEL à l'Espace Michel Frérot de Thaon prévue au mois d'avril 2021 si possible, sinon elle sera reportée en mai ou juin 2021.
- Soirée du 16/04/2021 avec Patrick Bard & Patrick Chauvel : 50 ans de journalisme.
- Pierres & Lumière le 15/05/2021 du Château de Thaon jusqu'à la Vieille Eglise.
- Médiathèque festival Ma Parole du 4 au 19 juin 2021.
- ADTLB : le groupe de chansonniers « Les Matous » se produira les 1^{er} et 2 juillet 2021 à l'école, puis à l'EHPAD et enfin donnera un concert gratuit à la MTL.
- Centre de Loisirs de l'UNCMT à Saint Contest : nous remplissons 34 % du centre de loisir (59 enfants). La convention conclue entre les communes de Saint Contest, d'Authie et Thaon sera probablement revue au sujet de la répartition des charges de fonctionnement.
- Commission transition écologique : Madame Isabelle Bonamy donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission écologique de la CU Caen la Mer.
- Formation ADEME pour les élus.
- Médiathèque : la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et d'aménagement de la médiathèque est lancée. Réception des offres jusqu'au 26/03/2021.
- Budget 2021 : la commission « finances » se réunira le jeudi 1^{er} avril 2021 à 18 h 15 pour préparer le budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures trente.

Prochaines réunions :

- *jeudi 1^{er} Avril 2021 18h15 Commissions Finances*
- *jeudi 8 Avril 2021 Conseil Municipal Finances*